

RCS : TOULON  
Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 00775  
Numéro SIREN : 492 313 184  
Nom ou dénomination : SARL PIERRE

Ce dépôt a été enregistré le 22/04/2022 sous le numéro de dépôt B2022/002947

9947

SARL PIERRE  
165 IMPASSE DE LA GARRIGUE  
83210 LA FARLEDE

R.C.S. TOULON 492 313 184

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31.12.2020**

Chers Associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2020, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

**PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS**

Nous vous précisons tout d'abord que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

**SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE 2020**

Comme vous pourrez le remarquer cet exercice se solde par une perte de 48,600 euros  
Notre chiffre d'affaires s'est élevé à la somme de 663,727 € alors qu'il était de 767,710 € l'année précédente soit une diminution de 14 % due à la pandémie de covid,

Nos charges de personnel se sont élevées à la somme de 190,302 € et représentent 29% du chiffre d'affaires HT,

**EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

Au cours de cette assemblée, vous aurez à approuver les comptes et à donner, s'il y a lieu, quitus de sa gestion à votre gérant.

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT**

Les comptes de l'exercice écoulé font ressortir une perte de 48,600 €

Nous vous proposons d'affecter cette perte de la manière suivante :

Perte 2020 à affecter	48,600 €
TOTAL A AFFECTER	48,600 €
AFFECTATION	
Report à nouveau:	48,600 €

Cependant malgré cette perte nos capitaux propres resteront positifs de 8330 €

**DISTRIBUTION DE DIVIDENDES**

Conformément aux dispositions de l'article 243 du code général des impôts, nous vous rappelons la non distribution de dividendes les années précédentes ni pour cet exercice.

PB

**DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charges des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code.

**OPERATIONS VISEES PAR L'ARTICLE 50 DE LA LOI DU 24.07.1966**

En application des dispositions des articles 50 et suivants de la loi du 24 juillet 1966, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucune convention visée aux dits articles n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

**CONCLUSION**

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérante, pour l'exercice écoulé.

Le Gérant,

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, cursive letters, positioned below the text 'Le Gérant,'. The signature is written over a faint horizontal line.

**SARL PIERRE**  
**165 IMPASSE DE LA GARRIGUE**  
**83210 LA FARLEDE**

**R.C.S. TOULON 492 313 184**  
**PROCES VERBAL**  
**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**du 11 juin 2021**

L'AN Deux mille vingt et un, et le onze juin, à QUINZE HEURES, les associés se sont réunis au siège social de la S.A.R.L. PIERRE, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- |   |          |
|---|----------|
| - Monsieur BERTON Pierre - propriétaire | 73 parts |
| - Monsieur BERTON Romain - propriétaire | 50 parts |
| - Monsieur BERTON Michel - propriétaire | 9 parts  |

Total des parts présentes, CENTS TRENTE DEUX PARTS, sur les CENTS CINQUANTE parts composant le capital social.

Monsieur BERTON Pierre, préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée

- Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- L'inventaire, le compte de résultat, le bilan, et l'annexe de l'exercice écoulé,
- Le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020  
Quitus à la gérance,
- Affectation des résultats,
- Conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- Rémunération de la gérance
- Questions diverses.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

**PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2020 les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

RB NB PB

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents.

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de 48,600 € de la manière suivante :

Perte 2020 à affecter 48,600 €

AFFECTATION

Report à nouveau: 48,600€

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents.

**TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents.

**QUATRIEME RESOLUTION**

Pour l'exercice 2020, le gérant a perçu une rémunération brute de 51,389 € pour l'exercice 2021 le gérant aura droit à une rémunération similaire plus charges sociales et éventuellement à un intéressement sur le chiffre d'affaires

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents.

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérante et l'associé.

**M BERTON Pierre**



**M BERTON Romain**



**M BERTON Michel**



Imprimé 2065 du 19/04/2021

<b>2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS</b>			
Dépôt papier - Déclarations et annexes néantes			
Déclaration néante			
Si PME innovantes			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)			
<b>A ADRESSES DE L'ENTREPRISE</b>			
adresse du siège social			
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :			
Adresse de messagerie			
<b>RÉGIME FISCAL DES GROUPES</b>			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, n° d'identification et adresse du lieu d'imposition de la société mère			
<b>B ACTIVITÉ</b>		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
Activités exercées			
<b>C COMPTABILITÉ INFORMATISÉE</b>			
La comptabilité de l'entreprise est-elle informatisée ?		Si oui, nom du logiciel utilisé :	
ECF		Nom et adresse du prestataire	
Nom et adresse du comptable		Salarié/Indépendant :	Tél :
certifier conforme à l'original le Gérant. 			
Nom et adresse du conseil		Salarié/Indépendant :	Tél :
Nom adresse et téléphone du CGA ou du viseur conventionné		n° d'agrément du CGA/OMGA :	
Visa : CGA/OMGA		Viseur conventionné	
<b>F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cb/DAC</b>			
1 - Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre :			

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD , indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :	

Imprimé 2065 du 19/04/2021

<b>2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS</b>			
<b>C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION</b>			
<b>1 Résultat fiscal</b>			
Bénéfice imposable à 31 %			
Bénéfice imposable à 28 %			
Bénéfice imposable à 15 %			
Déficit			61 687
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
<b>2 Plus-values</b>			
Plus-values à long terme imposables au taux de 15%			
Plus-values à long terme au taux de 19%			
Autres Plus-values imposables au taux de 19%			
Plus-values à long terme imposables au taux de 0%			
Plus-values exonérées art. 238 quindecies			
<b>3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches</b>			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeune entreprise innovante, art. 44 sexies-0 A	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art.44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Société d'investissements immobiliers cotée		Autres dispositifs	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies			
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
<b>4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer</b>			
Dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI			
<b>D IMPUTATIONS</b>			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt. Impôt déjà versé au Trésor (Crédits d'impôts)			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.			
<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS</b>			
(art. 234 nonies à 234 quindecies du CGI)			
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %			

Imprimé 2065BIS du 19/04/2021

**2065 BIS - ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065**

Formulaire néant

**H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS**

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts.		(a)	
- Payées par la société elle-même		(b)	
- Payées par un établissement chargé du service des titres		(c)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(d)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(e)	
4. Montants des distributions autres que celles visées en "(a), (b), (c) et (d)" ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)		(f)	
		(g)	
		(h)	
		(i)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40%		(j)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%		(k)	
7. Montant des revenus répartis		total (a à h)	

**I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS**

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1	pour les S.A.R.L.  Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société  Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montants des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8
M BERTON Pierre GERANT ASSOCIE 210 AV SAINTE MARGUERITTE QUARTIER LES MOULINS  83610 COLLOBRIERES FRANCE	73	2020	51 389				
M BERTON Romain ASSOCIE 50 IMPASSE DU HAMEAU D AIGUIER  83210 LA FARLEDE	50	2020	25 417				

**J DIVERS**

Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre)

Adresses des autres établissements

**K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**

Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

MVLТ imposées à 15%	MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
	MVLТ imputée sur les PVLТ de l'exercice	
	MVLТ réalisée au cours de l'exercice	
	MVLТ restant à reporter	

Imprimé 2033A du 19/04/2021

2033 A - BILAN SIMPLIFIÉ							Formulaire néant		
ACTIF							Exercice clos en N		
							Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3
<b>Actif immobilisé</b>									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	010		012					
	Autres	014		016					
Immobilisations corporelles		028	96 924	030	68 356		28 568		
Immobilisations financières (1)		040	9 700	042			9 700		
<b>Total I (5)</b>		044	106 624	048	68 356		38 268		
<b>Actif circulant</b>									
Stocks	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050		052					
	Marchandises	060	379 550	062			379 550		
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066					
Créances (2)	Clients et comptes rattachés	068	50 787	070			50 787		
	Autres (3)	072	967	074			967		
Valeurs mobilières de placement		080		082					
Disponibilités		084	44 616	086			44 616		
Charges constatées d'avance		092		094					
<b>Total II</b>		096	475 920	098			475 920		
<b>Total général (I + II)</b>		110	582 544	112	68 356		514 188		
<b>PASSIF</b>							<b>Exercice N NET</b>		
<b>Capitaux propres</b>									
Capital social ou individuel							120	1 500	
Écarts de réévaluation							124		
Réserve légale							126	150	
Réserves réglementées							130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants							131	) 132	
Report à nouveau							134	55 281	
Résultat de l'exercice							136	-48 600	
Provisions réglementées							140		
<b>Total I</b>							142	8 331	
Provisions pour risques et charges							<b>Total II</b>	154	
<b>Dettes (4)</b>									
Emprunts et dettes assimilées							156	235 944	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							164		
Fournisseurs et comptes rattachés							166	92 973	
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :							169	56 064 ) 172	
Produits constatés d'avance							174		
<b>Total III</b>							176	505 857	
<b>Total général (I + II + III)</b>							180	514 188	
<b>Renvois</b>									
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195			
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations	182			

				acquises ou créées au cours de l'exercice		
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

Imprimé 2033B du 19/04/2021

2033B - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE										
									Formulaire néant	
A - RÉSULTAT COMPTABLE									Exercice N	
<b>Produits d'exploitation</b>										
Ventes de marchandises					209		210	502 654		
Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires			215		214			
	services				217		218	161 073		
Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							222			
Production immobilisée							224			
Subventions d'exploitation reçues							226			
Autres produits							230	52 314		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							232	716 041		
<b>Charges d'exploitation</b>										
Achats de marchandises (y compris droits de douane)							234	319 141		
Variation de stock (marchandises)							236	-52 000		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)							238	68 584		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)							240	-24 750		
Autres charges externes		dont crédit bail :	mobilier		immobilier		242	228 781		
Impôts, taxes et versements assimilés			(dont taxe professionnelle		243	17 530	)	244	17 876	
Rémunérations du personnel							250	148 498		
Charges sociales							252	41 804		
Dotations aux amortissements							254	11 474		
Dotations aux provisions							256			
Autres charges	(	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger			259		)	262	3 596	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260					
Total des charges d'exploitation (II)							264	763 004		
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>							270	<b>-46 963</b>		
<b>Produits et charges divers</b>										
Produits financiers							(III)	280		
Produits exceptionnels							(IV)	290		
Charges financières							(V)	294	1 357	
Charges exceptionnelles	(	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			347		)	(VI)	300	280
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)			348					
Impôts sur les bénéfices							(VII)	306		
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>								310	<b>-48 600</b>	

B - RÉSULTAT FISCAL						1		2		
Reporter le bénéfice comptable colonne 1, le déficit comptable colonne 2						312		314	48 600	
<b>Réintégrations</b>										
Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316				
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318				
Provisions non déductibles						322				
Impôts et taxes non déductibles						324				
Divers, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248		330	160			
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'options			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251				
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999				
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997		
<b>Déductions</b>										
Entreprise nouvelle (44 sexies)						986				
Zone franche urbaine (44 octies et 44 octies A)						987				
Zone restruct. défense (44 terdecies)						127				
Zone revitalisation rurales (44 quinquies)						138				
Reprise d'entreprise en difficulté (44 septies)						981				
Jeune entreprise innovante (44 sexies A)						989		342		
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)						991				
Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)						992				
Investissements outre-mer						344				
Zone franche d'activité (44 quaterdecies)						345				
Zone de développement prioritaire (44 septdecies)						993				
Divers, dont :	Créance due au report en arrière du déficit						346			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)						655			13 247
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)						643			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)						645			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)						647			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)						648			
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)						641			
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)						990			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)						649				
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>						Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352		354	61 687
<b>Déficits</b>										
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356				
Déficits antérieurs reportables : (Entreprises I.S. seulement)									360	
									dont imputés sur le résultat :	
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b>						Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370		372	61 687

<b>Divers à réintégrer</b>	
<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
<b>Divers à déduire</b>	
<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
PRIMES COVID	

Imprimé 2033C du 19/04/2021

**2033C - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

Formulaire néant

I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>											
Fonds commercial	400		402		404		406				
Autres	410		412		414		416				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>											
Terrains	420		422		424		426				
Constructions	430		432		434		436				
Installations techniques matériel et outillage industriels	440	75 587	442	2 683	444		446	78 270			
Installations générales, agencements et aménagements divers	450	5 077	452		454		456	5 077			
Matériel de transport	460	8 333	462	3 000	464		466	11 333			
Autres immobilisations corporelles	470	2 244	472		474		476	2 244			
Immobilisations financières	480	9 700	482		484		486	9 700			
<b>TOTAL</b>	<b>490</b>	<b>100 941</b>	<b>492</b>	<b>5 683</b>	<b>494</b>		<b>496</b>	<b>106 624</b>			
<b>II AMORTISSEMENTS</b>		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
<b>IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES</b>											
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>		500		502		504		506			
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>											
Terrains		510		512		514		516			
Constructions		520		522		524		526			
Installations techniques matériel et outillage industriels		530	42 800	532	10 217	534		536	53 017		
Installations générales, agencements, aménagements divers		540	4 115	542	216	544		546	4 331		
Matériel de transport		550	8 333	552	431	554		556	8 764		
Autres immobilisations corporelles		560	1 634	562	610	564		566	2 244		
<b>TOTAL</b>		<b>570</b>	<b>56 882</b>	<b>572</b>	<b>11 474</b>	<b>574</b>		<b>576</b>	<b>68 356</b>		

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				
Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession
<b>TOTAL</b>	578	580	582	584
Nature des immobilisations (Attention : cette information ne figure sur les lignes ci-dessous que pour la présentation du formulaire. Cette donnée n'est transmise qu'une fois pour chaque ligne pour chaque ligne du tableau, ci-dessus)	Plus ou moins-value			
	à court terme	à long terme		
		19%	15% ou 12,8%	0%
	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19%			579	
	590	583	594	595
Régularisations				
	596	585	597	599
Total				

Imprimé 2033D du 19/04/2021

2033D		RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES					Formulaire néant	X	
<b>I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		608	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		628	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>		<b>682</b>		<b>684</b>		<b>686</b>	
<b>B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>						<b>Dotations</b>		<b>Reprises</b>	
Immobilisations incorporelles						700		705	
Terrains						710		715	
Constructions						720		725	
Installations techniques, matériel et outillage						730		735	
Installations générales, agencements et aménagements divers						740		745	
Matériel de transport						750		755	
Autres immobilisations corporelles						760		765	
<b>TOTAL</b>						<b>770</b>		<b>775</b>	
<b>C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b> (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes									
<b>TOTAL (à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B)</b>								780	
<b>II DÉFICITS REPORTABLES</b>									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent								982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)								982	bis
Nombre d'opérations sur l'exercice								982	ter
Déficits imputés								983	
Déficits reportables								984	
Déficits de l'exercice								860	
<b>TOTAL des déficits restant à reporter</b>								<b>870</b>	
<b>III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C</b>									
Résultat déficitaire résultant de l'article 209C du CGI								995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art.209 C du CGI)								996	

<b>IV DIVERS</b>			
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant			380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

Imprimé 2033E du 19/04/2021

<b>2033 E - CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS</b>			
			Formulaire néant
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>			
<b>I Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		663 727
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
<b>Total 1</b>	<b>106</b>		<b>663 727</b>
<b>II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
<b>Total 2</b>	<b>144</b>		
<b>III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Achats	121		387 725
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		126 492
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		102 288
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150		
<b>Total 3</b>	<b>152</b>		<b>616 505</b>
<b>IV Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la valeur ajoutée	<b>Total 1 + Total 2 - Total 3</b>	137	47 222
<b>V Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF)	117		47 222
Mono-établissement au sens de la CVAE	020		X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		663 727
Effectifs au sens de la CVAE	023		6
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	du		au
Date de cessation		186	

<b>VI DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>		
Effectifs moyens du personnel	376	6
	dont apprentis 657	
	dont handicapés 651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

Imprimé 2033F du 19/04/2021

<b>COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL</b>									
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)								2033F	
Formulaire néant									
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise			901		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes			902	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise			903		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes			904	
<b>I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :</b>									
Forme juridique		Dénomination							
Numéro SIREN		Nombre de parts			% de détention				
Adresse (N°, type et libellé voie)									
Code Postal		Commune			Pays				
<b>II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :</b>									
Titre et Nom patronymique		M BERTON Pierre							
Nom marital		% de détention			49,00		Nb de parts ou actions		73
Date de naissance		N° Département	75	Commune		paris		Pays	france
Adresse (N°, type et libellé voie)									
Code Postal		83610	Commune		collobrieres			Pays	france
Titre et Nom patronymique		M BERTON Romain							
Nom marital		% de détention			30,00		Nb de parts ou actions		50
Date de naissance		N° Département	75	Commune		paris		Pays	france
Adresse (N°, type et libellé voie)									
Code Postal		83210	Commune		la farlede			Pays	france

Imprimé 2033G du 19/04/2021

2033 G - FILIALES ET PARTICIPATIONS				
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)				
Nombre total de filiales détenues par l'entreprise	905		Formulaire néant	X
Forme juridique		Dénomination		
Numéro SIREN (si société établie en France)			% de détention	
Adresse :				
Code Postal		Commune	Pays	

Imprimé 2059H du 19/04/2021

**2059 H - OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT À CERTAINS CONTRIBUABLES RELEVANT DE LA  
DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES  
COMPOSITION DU CAPITAL**

Formulaire néant

**IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DÉTENANT INDIRECTEMENT PLUS DE 50 % DE LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE**

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		
Adresse :					
Code Postal		Commune		Pays	

Imprimé 2059I du 19/04/2021

<b>2059 I - OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT À CERTAINS CONTRIBUABLES RELEVANT DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES COMPOSITION DU CAPITAL</b>					
				Formulaire néant	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DÉTENUES INDIRECTEMENT À PLUS DE 50 % PAR LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE</b>					
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		
Adresse :					
Code Postal		Commune		Pays	